



AVIS DE COMPÉTITION
Compétition Olympiques Spéciaux Simon Dionne - Trois-Rivières

PRÉSENTÉ PAR
CPA Trois-Rivières
Région Mauricie

DU : 9 décembre, 2017
AU : 9 décembre, 2017

SANCTION : IR-17-087

Sanctionné par Patinage Québec

Détail de sanction –

COMPÉTITION OLYMPIQUES SPÉCIAUX SAISON 2017-2018

CPA Trois-Rivières

ANNONCE LA TENUE DE La Compétition Olympiques Spéciaux Simon Dionne - Trois-Rivières

Dates : 9 décembre, 2017

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des sections de Patinage Canada.

Ces patineurs sont également membres en règles d'Olympiques Spéciaux Canada.

Président(e) comité organisateur : Daniel Hélie
Téléphone : 819-244-5585 Courriel : hdan8@cgocable.ca
Représentant(e) technique : Brigitte Delisle
Spécialiste de données en chef : Claudine Hébert
Spécialiste de données informatiques : Lucie Lorrain

PATINAGE QUÉBEC

N^o DE SANCTION : IR-17-087

NOM DU CLUB HÔTE : CPA Trois-Rivières
SITE INTERNET : www.cpatroisrivieres.com
COURRIEL : hdan8@cgocable.ca
TÉLÉPHONE : 819-244-5585

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Colisée de Trois-Rivières
1740 Avenue Gilles Villeneuve
Trois-Rivières, Qc, G8Y 7B6

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glace 1 : 85' X 185'**

3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4. Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

- A) Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.
- B) Autres restrictions approuvées par le comité provincial :
 - a) Le comité se réserve le droit d'annuler la compétition pour manque d'inscriptions.

6. Inscription

Postale Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être reçus au plus tard le 13 novembre, 2017 à l'adresse suivante :

A/S CPA Trois-Rivières
Compétition Olympiques Spéciaux Simon Dionne - Trois-Rivières
1740 Avenue Gilles Villeneuve
Trois-Rivières, Qc, G8Y 7B6

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7. Mode(s) de paiement

- ✓ Chèque ou mandat poste

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de CPA Trois-Rivières et datés **au plus tard le 13 novembre, 2017**. À l'adresse suivante :

A/S CPA Trois-Rivières
Compétition Olympiques Spéciaux Simon Dionne - Trois-Rivières
1740 Avenue Gilles Villeneuve
Trois-Rivières, Qc, G8Y 7B6

Aucun chèque postdaté après le 13 novembre, 2017 ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 20 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

Frais administratifs de 25 \$ seront retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscription :

60 \$ par événement Olympiques Spéciaux;

40 \$ par événement supplémentaire;

9. Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

10. Système de notation

- Le système de calcul de points cumulatifs «CPC» est utilisé pour les épreuves jugées en CPC.
- Le système de « Norme de Performance avec classement ».
- Le système de «Norme de performance».

11. Musique

Chaque patineur ou couple de patineurs devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

(1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.

(2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).

(3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.

(4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.

(5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

12. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

13. Accréditation des entraîneurs

Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.

Les entraîneurs doivent avoir la certification minimale du PNCE comme entraîneurs primaires de Patinage STAR (niveau 1) et respecter les normes d'accréditation suivantes:

ENTRÉE GRATUITE

- Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec.

ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15\$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
 - Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
- Documents suivants :
 - Preuve que vous êtes membre en 2017-2018
 - Preuve de certification
 - Carte valide de premiers soins
 - Preuve que le BackCheck est à jour

NOUVEAUX ENTRAÎNEURS

Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification d'entraîneurs primaires de Patinage STAR, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité VALIDE avec photo. **Ils doivent la porter au cou en tout temps.**

14. Frais d'admission

12 ans et Plus : 5 \$

11 ans et moins : Gratuit

Les patineurs et leur chaperon auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

15. Chaperons

Les chaperons sont autorisés dans la chambre des patineurs seulement pour les catégories suivantes : (une seule personne par participant)

- ✓ Olympiques Spéciaux;

16. Prix

16.1 Volet épreuve CPC

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

16.2 Volet Norme de Performance

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

16.3 Volet Norme de Performance avec classement

Des médailles seront remises aux 3 premiers et tous les participants recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

17. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

18. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera transmis aux clubs et régions après la date limite des inscriptions.

19. Formation des groupes

Pour les catégories patinage de compétition, les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les règlements de Patinage Canada.

Pour toutes les catégories de patinage STAR, les groupes seront formés par âge, selon les règlements de Patinage Canada.

20. Vidéo

Non Disponible.

21. Photos

Photos disponibles sur place.

22. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place.

23. Hébergement

HÔTEL OFFICIEL

Auberge des Gouverneurs
975 Hart
Trois-Rivières, Qc, G9A 4S3
Tél : 819-379-4550
trois-rivieres@gouverneur.com
Code:

Comfort Inn
6255 rue Corbeil
Trois-Rivières, Qc, G8Z 4P9
Tél : 819-371-3566
webmaster@choicehotels.com

ADMISSIBILITÉ

Toutes les compétitions de patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada (OSC) sont régies par le règlement sportif officiel de l'organisme. En tant que programme national de sport, OSC a fondé son règlement de patinage artistique sur ceux de l'Union internationale de patinage (UIP) et de Patinage Canada. Les règles de l'UIP et de Patinage Canada s'appliquent donc, sauf en cas d'incompatibilité avec le règlement sportif officiel d'OSC, où les règles spécifiques suivantes s'appliquent.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La réglementation propre au patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada – sports d'hiver doit être consultée avant chaque compétition. Cette documentation est disponible sur le site de Patinage Québec dans la section Programme, Olympiques Spéciaux. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

Musique vocale est permise pour les épreuves en simple et en couple.

SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de **Norme de Performance avec classement** est utilisé pour les catégories Niveau 1 à 5, Maîtres, Danse préliminaire et Couple.
- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour toutes épreuves de Niveau 6 et ouvert, Danse Niveau 1 et plus.

ÉPREUVES EN SIMPLE

✓ **Dames**

✓ **Messieurs**

• NIVEAU 1

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 1 à 3 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 4.

Règle sécurité : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire.

Prog. Libre : 1 min. +/- 10 sec.

• NIVEAU 2

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 4 à 6 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 6.

Règle sécurité : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire pour les patineurs n'ayant pas réussi l'étape 5.

Prog. Libre : Max. 1 min. 40 sec.

ANNEXE – OLYMPIQUES SPÉCIAUX

- **NIVEAU 3**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR ayant franchi l'étape 6 de programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas maîtriser plus de 3 sauts simples.

Le programme doit comporter des éléments du programme Patinage STAR, niveau 1.

Prog. Libre : Max. 1 min. 40 sec.

- **NIVEAU 4**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas plus de 5 sauts simples.

Prog. Libre : 2 min. +/- 10 sec.

- **NIVEAU 5**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas les sauts doubles.

Prog. Libre : 2 min. + / - 10 sec.

- **NIVEAU 6**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui travaillent les sauts doubles.

Prog. Libre : 2 min. + / - 10 sec

- **ÉPREUVE OUVERTE**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs ayant réussi le test Senior Bronze ou plus du programme de Patinage Canada. Le patineur doit être capable d'exécuter plus de 2 sauts doubles.

Prog. Libre : 3 min. + / - 10 sec.

- **MAITRE NIVEAU 1/2**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs étapes 6 du programme Patinage Plus ou inférieur.

Âge : Doit être âgé(e) de 25 ans et plus au 1^{er} juillet qui précède la compétition

Prog. Libre : Max. 1 min. 30 sec.

- **MAITRE NIVEAU 3/4**

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas plus de 5 sauts simples.

Âge : Doit être âgé(e) de 25 ans et plus au 1^{er} juillet qui précède la compétition

Prog. Libre : Max. 2 min.

ÉPREUVES EN COUPLE

- **NIVEAU 1**

Admissibilité : Les couples se composent de deux athlètes d'Olympiques spéciaux et doivent patiner au niveau 3 en style libre.

Prog. Libre : Max. 1 min. 30 sec.

- **NIVEAU 2**

Admissibilité : Les couples se composent de deux athlètes d'Olympiques spéciaux et doivent patiner au niveau 4 en style libre.

Prog. Libre : Max. 2 min.

- **NIVEAU 3**

Admissibilité : Les couples se composent de deux athlètes d'Olympiques spéciaux et au moins un des partenaires doit patiner au niveau 5 ou supérieur en style libre.

Prog. Libre : Max. 2 min. 30 sec.

ÉPREUVES EN DANSE

- **SOLO**

- **COUPLE**

- **NIVEAU PRÉLIMINAIRE**

Admissibilité : Les concurrents doivent n'avoir réussi aucun test en danse.

Les patineurs doivent exécuter les éléments suivants :

1. Progressif avant en cercle dans le sens horaire (un cercle complet)
2. Progressif avant en cercle dans le sens antihoraire (un cercle complet)
3. Chassés avant dans le sens horaire (un cercle complet)
4. Chassés avant dans le sens antihoraire (un cercle complet)
5. Roulé swing avant sur l'axe (deux sur chaque pied)
6. Chassé glissé en cercle dans le sens horaire (un cercle complet)
7. Chassé glissé en cercle dans le sens antihoraire (un cercle complet)
8. Roulé croisé extérieur avant (deux sur chaque pied)

ANNEXE – OLYMPIQUES SPÉCIAUX

- **NIVEAU 1**

Admissibilité : Les concurrents ne doivent pas avoir complété le niveau Préliminaire en danse.

Danses sur tracé : Dutch (2 séq.) et Baby Blues (2 séq.)

- **NIVEAU 2**

Admissibilité : Les concurrents ne doivent pas avoir complété le niveau STAR 5 (Junior Bronze) en danse.

Danses sur tracé : Fiesta (2 séq.) et Willow (2 séq.)

- **NIVEAU 3**

Admissibilité : Les concurrents ne doivent pas avoir complété le niveau Senior Bronze en danse.

Danses sur tracé : Ten-Fox (2 séq.) et Européenne (2 séq.)

- **NIVEAU 4**

Admissibilité : Les concurrents ne doivent pas avoir réussi le test Junior Argent en danse en entier.

Danses sur tracé : Ten-Fox (2 séq.) et Fourteenstep (3 séq.)

- **NIVEAU 5**

Admissibilité : Les concurrents ne doivent pas avoir réussi le test Senior Argent en danse en entier.

Danses sur tracé : Starlight (2 séq.) et Killian (4 séq.)

- **NIVEAU 6**

Admissibilité : Les concurrents doivent avoir réussi le test Senior Argent en danse en entier et peu importe le nombre de danses réussies en niveau or.

Danses sur tracé : Argentin (2 séq.) et Quickstep (3 séq.)